



Société Anonyme
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23
1050 Bruxelles

Numéro d'Entreprise 0860.005.067 (RPM Bruxelles)
(la "Société")

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2021

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la Société, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, à 1050 Bruxelles, Belgique, le mercredi 26 mai 2021 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée**
- 2. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire**
- 3. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2020**
- 4. Affectation bénéficiaire**
- 5. Décharge aux administrateurs et au Commissaire**
- 6. Election d'administrateurs**
- 7. Election du Commissaire**
- 8. Rémunération du Commissaire**
- 9. Délégation de pouvoirs**
- 10. Divers**

L'Assemblée se tiendra physiquement. Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire et du souci de protéger la santé et le bien-être des actionnaires et des administrateurs de la Société, les actionnaires sont encouragés à donner procuration à un fondé de pouvoir ou au Président de l'Assemblée pour les représenter lors de celle-ci, et ce afin de limiter au maximum le nombre de personnes physiquement présentes lors de l'Assemblée.

Les actionnaires qui en feront la demande selon les modalités décrites au point 2.6 ci-dessous pourront suivre l'Assemblée en direct via internet. Ceci ne permettra cependant pas une participation active des actionnaires.

1. Propositions de décisions

Après présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, l'Assemblée est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

- 1.1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée

Proposition

L'Assemblée approuve, pour autant que de besoin, les modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée.

- 1.2. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2020

Proposition

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés au 31 décembre 2020 présentés par le Conseil d'Administration.

1.3. Affectation bénéficiaire

Proposition

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration et notamment la distribution d'un dividende brut de **0,658** EURO par action, soit un dividende net de **0,4606** EURO par action en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%.

Le dividende sera mis en paiement le 1er juillet 2021.

1.4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire

Proposition

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2020.

1.5. Election d'administrateurs

Proposition

- Les mandats de Madame Andrea Hatschek et de Messieurs Olivier van der Rest, Patrick Simonard, Didier Leroy, Eric Olsen, George Durman Esquivel et Thierry Vanlancker viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021. Ils se représentent aux suffrages de l'Assemblée. L'Assemblée Générale décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Proposition

- Le mandat de Monsieur Kieran Murphy vient également à échéance lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021. Il se représente aux suffrages de l'Assemblée. L'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.
- Les mandats de Madame Hélène Van Zeebroeck et de Messieurs Marc Nolet de Brauwere et Amaury Pelgrims de Bigard viennent également à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021. Ils ne se représentent pas aux suffrages de l'Assemblée.

Proposition

- Il est proposé de désigner GDF Impact SRL (représentée par son représentant permanent Monsieur Guy della Faille) et Monsieur Pierre-Alexandre Peters comme administrateurs pour une durée de trois ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

1.6. Election du Commissaire

Proposition

Le mandat de Commissaire aux comptes consolidés et non consolidés de la société Klynveld Peat Marwick Goerdeler, Reviseurs d'Entreprises, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

L'Assemblée Générale décide de le renouveler pour un terme de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

1.7. Rémunération du Commissaire

Proposition

L'Assemblée fixe le montant de la rémunération annuelle pour la mission de Commissaire aux comptes non-consolidés et celle pour la mission de Commissaire aux comptes consolidés.

1.8. Délégation de pouvoirs

Proposition

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à Manuel Monard, Vincent Leroy, Johan Buelens et Catherine Willemys, chacun pouvant agir individuellement, et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir les éventuelles formalités relatives aux décisions qui précèdent.

1.9. Divers

2. Modalités pratiques et conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

- 2.1. L'Assemblée se tiendra physiquement. Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire et du souci de protéger la santé et le bien-être des actionnaires et des administrateurs de la Société, les actionnaires sont encouragés à donner procuration à un fondé de pouvoir ou au président de l'Assemblée pour les représenter lors de celle-ci, et ce afin de limiter au maximum le nombre de personnes physiquement présentes lors de l'Assemblée. Les actionnaires qui en feront la demande selon les modalités décrites au point 2.6. ci-dessous pourront suivre l'Assemblée en direct via internet. Ceci ne permettra cependant pas une participation active des actionnaires.
- 2.2. Les convocations, le formulaire type de procuration à utiliser et les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires nominatifs seront envoyés par courrier (ou par e-mail pour les actionnaires qui ont communiqué à la Société leur adresse email). Ils seront aussi disponibles sur le site internet de la Société (www.aliaxis.com) ou sur demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : assemblee@aliaxis.com
- 2.3. Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, pour être admis à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter :
- **les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges ou agences de BNP Paribas Fortis SA, Belfius Banque SA, ou Banque Degroof Petercam SA) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'Assemblée, le 19 mai 2021 au plus tard;
 - **les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société le 19 mai 2021 au plus tard, de leur intention d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.
- 2.4. En cas de **vote par procuration**, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire type de procuration. Les formulaires de procuration dûment complétés et signés devront parvenir à la Société à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, au plus tard le 19 mai 2021.

- 2.5. **Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au Commissaire sur leurs rapports ou un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la Société par voie électronique (e-mail : assemblee@alixaxis.com) ou par voie postale (Avenue Arnaud Fraiteur 15-23 – 1050 Bruxelles) le 19 mai 2021 au plus tard, à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général. Il sera répondu à ces questions lors de l'Assemblée qui sera retransmise comme indiqué ci-dessous.

La Société répondra avant le 19 mai 2021 (date ultime pour faire parvenir à la Société les formulaires de procuration) aux actionnaires qui auraient fait parvenir à la Société le 12 mai 2021 au plus tard leurs questions écrites aux administrateurs. Ces réponses seront également reprises lors de l'Assemblée.

- 2.6. **Diffusion de l'Assemblée:** Les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.3 à 2.4 ci-dessus et qui en feront la demande par voie électronique (e-mail : assemblee@alixaxis.com) le 19 mai 2021 au plus tard, recevront un email décrivant les modalités qui leur permettront de suivre de manière non active l'Assemblée le mercredi 26 mai 2021, à 11.00 heures via internet.

- 2.7. Compte tenu de l'évolution constante des mesures imposées par les autorités dans le cadre la lutte contre la pandémie Covid-19 et de l'incertitude relative aux mesures qui seront effectivement d'application le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, la Société pourrait être amenée à devoir modifier les modalités pratiques de tenue, de participation et de diffusion de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, la Société informera tous les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.3 à 2.4 ci-dessus ou les mandataires en cas de vote par procuration des nouvelles modalités pratiques qui auront été adoptées par la Société.

Il se peut également qu'à l'avenir la distribution et la collecte du courrier au siège de la Société soit perturbée. Il est donc recommandé aux actionnaires d'envoyer leurs formulaires de procuration, attestations, questions écrites et autre correspondance par e-mail à l'adresse suivante : assemblee@alixaxis.com

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos familles le meilleur en cette période particulière et nous vous prions de croire en nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration